

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 18 FEVRIER 2026 - N° 2026/10B****Annule et remplace la délibération n° 2026/10 pour cause d'erreur de plume**

L'an deux mille vingt-six, le 18 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 février 2026

Date affichage : 03 mars 2026

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 13 (dont 2 pouvoirs) Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Carine MOULY, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET et Simone ARAMET

**Excusés** : Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU (donne pouvoir à Olivier CHARRON), Claire LEGER (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF)

**Absents** : Nathalie CHATEFAU et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Ghislaine GUILLEMAIN

**OBJET :** **Voiries communales du domaine privé de la commune à intégrer dans le domaine public de la Commune de Montguyon**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune gère un réseau de voirie communale important et expose :

La voirie communale est répartie en plusieurs catégories :

- Les voies communales classées à caractère de rue,
- Les voies communales classées à caractère de route,
- Les voies communales classées à caractère de place.

L'article L. 141-1 du Code de la Voirie Routière définit que « les voies qui font partie du domaine public routier communal sont dénommées voies communales ». Une voie communale est une voie affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement par délibération du Conseil municipal. Elle fait partie du domaine public communal et du fait de cette appartenance, elle est inaliénable (ne peut être cédée) et imprescriptible (elle a un caractère éternel, immuable). Elle bénéficie par ailleurs d'une protection juridique renforcée.

Le domaine public routier est non seulement constitué des voies communales mais également de leurs dépendances telles que les trottoirs, fossés, caniveaux, talus, remblais, murs de soutènement, ... présumés appartenir à la commune à défaut de preuve contraire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'un travail de collaboration avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime pour mise à jour du tableau de classement de la voirie a été mené et que plusieurs voies sont à intégrer dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire fait les propositions suivantes d'intégration de certaines voies du domaine privé à intégrer dans le domaine public de la commune suivant le tableau ci-dessous :

VOIES A CARACTERE DE RUE			
N° voies	Appellations	Parcelles	Longueurs
1u	Rue Neuve	A838	95
		A837	
19u	Plaine des Sports	A347	224
20u	Impasse du Fournil	A1167	40
		A1188	
27u	Cité Les Maines Nord	A1615	320
28u	Cité des Justices	A843	145
29u	Cité de l'Hermitage	A1097	130
30u	Cité Le Fief	A1541	600
31u	Rue du Ramigeon	D997	143
32u	Rue de la Haute Bourdolle	F939, F937, F936, F945 ET F942	206
<b>TOTAL LONGUEURS A CARCTERE DE RUE</b>			<b>1903</b>
VOIES A CARACTERE DE ROUTE			
VC41	Part de la RD910 bis - LGV	F1074, F864, F1062, F762, F1064 et F1075	260
VC42	Part de la RD910 bis - LGV	F1083, F1085, F1086, F1087, F1088, F1089, F1090, F1093, F1092, F1091, F1094, F1095, F1096, F1097, F1105, F1104, F1100, F1098, F1099, F1102, F1101, F1103, F1081, F1082, F1078, F1002, F1058, F1057, F983, F982, F1060, F1059, F1051 et F1052	270
VC43	Part de la RD910 bis - LGV	D917	162
VC44	Part de la VC 3 - Fin de revêtement	D1011, D1128, D1109, D1128, D1068, D1076, D1082, D1091 et D890	285
VC45	Part de la RD730 - Fin du bicouche	C1077, C1076, C1108, C1109, C1075, C837 et C1073	330

VC46	Début du revêtement - Début de l'ouvrage d'art	D1172, D1173 et D1174	75
VC47	Part de la RD730 - Fin du revêtement	D1183, D1187 et D1184	521
VC48	Part de la RD730 - Fin du chemin	C1102, C1101, C1103, C1104 et C1112	360
VC49	Début du revêtement - Fin du revêtement	B939	30
VC50	Part de la RD158 - Fin du revêtement	B1224, B1225, B808, B1207, B1220, B1241, B1222, B1218, B1017, B1211, B1066, B1026, B1021 et B1016	301
VC51	Part de la RD158 - Fin du revêtement	B1019, B1024, 1028, B1032, B1070 et B1094	130
VC52	Part de la VC12 - LGV	F1041, F1038, F1069, F1033 et F995	990
VC53	Route de Clairvent	D997	700
VC54	Impasse des Vignes	A1850, A1852, A1857, A1854 et A1878	150
VC56	Impasse du Périgord	A387	110
VC57	Impasse du Fournil	A1167 et A1188	40
<b>TOTAL LONGUEURS A CARACTERE DE ROUTE</b>			<b>4768</b>

Monsieur le Maire relève que le tableau de classement de la voirie 2026 mis à jour intègre les :

- Voies communales à caractère de route : 31587 mètres dont 690 mètres de mitoyenneté
- Voies communes à caractère de rue : 10 022 mètres
- Voies communales à caractère de place : 22 418 M<sup>2</sup>

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- **DE VALIDER** le tableau de classement des voies communales 2026,
- **D'APPROUVER** l'intégration des voies communales du domaine privé dans le domaine public de la commune d'une longueur pour les voies à caractère de rue de 1 903 mètres et pour les voies à caractère de route de 4 714 mètres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,

